

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 MAI 2019

## PRET RELAIS

Le prêt relais de 200 000 euros contracté en 2017, destiné à la réhabilitation du restaurant doit être remboursé au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Les travaux ayant pris plus d'un an de retard, les subventions n'étant pas encore touchées, il est nécessaire de refaire un prêt relais pour rembourser le premier.

Le Maire présente la proposition de la Caisse d'Epargne d'un prêt relais de 150 000 euros. Après étude et délibération, le conseil est favorable et charge le Maire de signer tous les documents nécessaires.

## CESSION TERRAIN A LA PINARDIERE

Monsieur Daniel LEFAUX souhaite acquérir deux petites surfaces de terrain (environ 100 m<sup>2</sup> au total) appartenant à la commune dans l'objectif de réaligner les parcelles 26 et 30 lui appartenant avec la voirie communale.

Après délibération, le conseil est favorable à la transaction pour l'euro symbolique.

## POINT TRAVAUX RELAIS DE LA SOURCE

Murielle ROUSSELET donne le compte rendu au conseil de l'avancée des travaux du restaurant. Elle informe que l'ouverture est reportée en septembre prochain.

## ADOPTION DU RPQS 2018 ASSAINISSEMENT

**M.** le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

## **QUESTIONS DIVERSES**

- **Fête du 14 juillet 2019**

Suite à la proposition de Fêtes et Feux, le conseil municipal accepte le devis de 4 000 euros concernant l'organisation du feu d'artifice à l'étang de Vichères le 14 juillet. Cette somme sera partagée avec la commune de Vichères.

Le Maire donne lecture de divers courriers

- Bilan du banquet du 12 mai 2019

Plusieurs retours positifs notamment l'orchestre qui sera repris l'an prochain

- Programmation du fauchage et élagages de la voirie communale

- Fauchage bordure : semaines 21 et 22
- Elagage des haies : début juillet selon disponibilité de l'entreprise

**Prochaine réunion le jeudi 4 juillet 2019 à 20 h**